



# Annnonce de participants J+S handicapés

J+S encourage l'intégration des enfants et des jeunes en situation de handicap dans son programme d'activités. Conformément à l'art. 49 de l'ordonnance du DDPS sur les programmes et les projets d'encouragement du sport (OPESp), si au moins une personne participe à un cours ou à un camp J+S alors que, en raison d'une déficience corporelle, mentale ou psychique présumée durable, elle ne pourrait pas ou que difficilement y participer sans mesures particulières, l'organisateur peut prétendre à une subvention supplémentaire.

Offre J+S					
N° de l'offre		Nom générique du cours/camp J+S			
Coach J+S					
Nom		Prénom		N° J+S	
Moniteur ou monitrice J+S responsable titulaire du complément Sport et handicap					
Nom		Prénom		N° J+S	
Participant-e J+S handicapé-e					
Nom		Prénom		N° J+S	
Date de naissance		N° AVS			

## Confirmation du handicap

La personne annoncée a une déficience corporelle, sensorielle, mentale ou psychique présumée durable ou une maladie chronique qui, faute de mesure particulière, l'empêche de participer au cours ou au camp J+S susmentionné.

## Mesures particulières

Pour permettre à la personne annoncée de participer de manière aussi autonome que possible aux activités J+S, l'organisation a besoin de

ressources humaines supplémentaires non négligeables (p. ex. un moniteur ou une monitrice supplémentaire) pendant le cours ou le camp J+S

ressources temporelles supplémentaires non négligeables (p. ex. pour planifier le cours, informer les parents, gérer les tâches administratives, sensibiliser les personnes impliquées)

ressources financières supplémentaires non négligeables

## Description sommaire des mesures particulières planifiées ou effectivement prises

Le handicap et les mesures particulières requises en conséquence dans le cadre des cours ou des camps J+S doivent, à la demande de l'OFSP, pouvoir être attestés par un expert (un spécialiste ou une institution spécialisée).



Le ou la représentant-e légal-e (ou la personne annoncée si elle est majeure) certifie par sa signature l'exactitude des informations fournies sur l'existence d'un handicap. Il/elle confirme que l'OFSPPO est habilité à utiliser ces informations pour vérifier que l'organisateur a droit à une subvention supplémentaire et pour en calculer le montant.

Représentant-e légal-e			
Nom		Prénom	
Date		Signature	

Le coach J+S certifie par sa signature que les informations fournies sont exactes et que les conditions définies dans la Directive sur les subventions supplémentaires pour les participants J+S handicapés sont respectées. Il confirme que l'organisation ne perçoit aucune autre subvention fédérale, cantonale ou communale pour les prestations susmentionnées.

Coach J+S			
Nom		Prénom	
Date		Signature	

**A transmettre** au service cantonal J+S > OFSPPO

**Processus:** Coach J+S > service cantonal J+S > OFSPPO

**Important:** Le formulaire doit être transmis au plus tard avant la clôture de l'offre.